



07-08 et 09 avril 2023

9^{ème} Rallye VHC de l'Anguisson

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC. Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 31^{ème} rallye de l'Anguisson et est complété par les articles spécifiques ci après :

Article 1 ORGANISATION

L'A.S.A Nivernais-Morvan, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 07, 08 et 09 avril 2023 le 9^{ème} **Rallye National VHC de l'Anguisson**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° : **40 en date du 22 décembre 2022**

Comité d'organisation

ECURIE CORBIGNY AUTO www.ecurie-corbigny-auto.org

- **Président** : Jean Michel PIGENET - Tel 06 82 11 80 56
- **Membres administratifs** : Jacques MARTIN - Karine BOICHÉ - Arnaud MILLEREUX - Serge AVRY
- **Membres techniques** : Laurent LEPLAT - Jean-Claude MARCHAND - François MILLERAND
Bruno MONSINJON - Denis HAENTJENS – Denis GENET

Secrétariat du rallye : Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny
Tel 06 87 35 02 75 email : karine-boiche@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle Saint Seine, rue du Boulevard 58800 Corbigny
du vendredi 07 avril et dimanche 09 avril de 7h00 à 20h00

1.1 OFFICIELS (identiques au rallye moderne)

Directeur de course :	Serge FREVILLE	27121	0703
Responsable Commissaires technique :	Christian PERROT	12848	0308

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juge de faits

1.2 Éligibilité

Le 9^{ème} Rallye National VHC de l'Anguisson compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2023 (coefficient 2) et le challenge de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2023.

1.3 Vérifications

Pré-vérifications administratives : Des pré-vérifications administratives seront effectuées le jour des reconnaissances (dimanche 2 avril 2023) lors de la remise du road-book au PC Course Place du Champ de Foire à Corbigny. A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux et fournir les photocopies (si elles n'ont pas été envoyées avec la demande d'engagement) des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1^{ère} page du passeport technique (PTH)
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces pré-vérifications et sous réserve de l'acquiescement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques. Les équipages devront présenter les originaux des licences et du permis de conduire lors du contrôle technique de leur voiture.

Vérifications administratives et techniques : Elles se dérouleront le **vendredi 07 avril 2023 de 14h00 à 20h15** à :

- **Vérifications administratives** : **Salle Saint Seine, rue du Boulevard à Corbigny**
- **Vérifications techniques** : **Place du Champ de Foire à Corbigny**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERVE-GRILLOT Agent RENAULT à Corbigny.
Taux horaire de la main d'œuvre maximum : 60€ TTC

Article 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

Fournir la copie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 9^{ème} Rallye National VHC de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et une photocopie de son permis de conduire avant le **Lundi 03 avril 2023** à l'adresse suivante :

Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny
Tel : 06 87 35 02 75 email : karine-boiche@orange.fr

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1 *Les droits d'engagements sont fixés :*

Sur chaque engagement il sera prélevé 5€ pour le challenge des commissaires de la ligue Bourgogne-Franche-Comté.

- 410 € +56€ avec la publicité facultative des organisateurs.
- 390 € +5€ avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- 370 € +5€ avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice.
- sans la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont doublés.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques ne seront déposés en banque que le **mardi 11 avril 2023**.

La demande d'engagement doit être accompagnée des photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1^{ère} page du passeport technique (PTH)

3.2 Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupe N et 1, Classic le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Article 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1 Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2023.

Article 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A

5.2 Publicité

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 9^{ème} Rallye VHC de l'Anguison représente un parcours de 364,816 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte 12 épreuves spéciales (3 ES différentes) :

- ES 1-4-7-10 MHERE 17,000 kms
- ES 2-5-8-11 GACOGNE 5,900 kms
- ES 3-6-9-12 ST MARTIN DU PUY 8,912 kms

Soit un total de 127,24 kms d'épreuves spéciales. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées à partir du 02 avril 2023 uniquement les jours suivants:

Dimanche 02 avril	de 08h30 à 17h00
Vendredi 07 avril	de 08h30 à 20h00

Afin de réduire les nuisances, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.

Article 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ Dans le sens croissant des numéros de course, avant le rallye moderne.

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2023.

Article 9P CLASSEMENT:

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2023.

A l'issue du rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général sera publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général sera publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général sera publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur du rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article 10P Prix - Coupes

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny.

Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée

Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir